

AFFAIRE N° 33. - Construction de 3 classes économiques à l'école de la Montagne 8ème km à Saint-Denis - Approbation de l'avenant n° 1 au marché approuvé le 7.11.68 à passer avec l'ENTREPRISE S. B. T. P. C. pour l'exécution des travaux supplémentaires.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Suite au marché passé avec la S. B. T. P. C. approuvé le 7 NOVEMBRE 1968 Monsieur PARASKEVOPOULOS, Architecte, me faisait parvenir un devis estimatif s'élevant à 710 000 (SEPT CENT DIX MILLE) Frs CFA pour l'exécution de travaux supplémentaires.

Ce marché comprenait la construction, sur terrain plat, de trois classes économiques à la Montagne 8ème km en vue de l'extension du groupe scolaire existant.

Des travaux de renforcement de fondations, de poteaux et de dalles se sont révélés indispensables pour la construction de ces trois classes et font l'objet du présent avenant que je vous demande de bien vouloir approuver.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 903, Article 2302-01 du Budget Primitif de 1969.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

Saint-Denis, le 16 septembre 1969

Le Maire

Le Secrétaire Général

Signature: H. Kesseli

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières

Signature: ALAN COM